

## DECISION n° 2024.16

MARCHE N° 2022-017 – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
  - ◆ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;
  - ◆ **Vu** les dispositions du code de la commande publique ;
- Vu** l'attribution et les conditions du marché "Nettoyage et d'entretien des locaux " à OS FERREIRAS NETTOYAGE, 373 ROUTE DE TAVAN, 74410 ST JORIOZ aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant annuel de commande est limité à 40.000,00 € HT ;
- **Considérant** qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

### Nouvelle Adresse du Siège Social :

OS FERREIRAS

**26 ROUTE DU TAILLEFER – 74410 Saint Jorioz**

Veillez noter que cette modification n'implique aucun changement dans les locaux ni dans les opérations. Toutes les autres coordonnées, y compris les numéros de téléphone et les adresses électroniques, restent inchangées.

### DECIDE

**Article unique :** D'approuver la modification n° 1 du marché "Nettoyage et d'entretien des locaux ".

A Saint-Jorioz

Le 25 janvier 2024



Le Maire

Michel BEAL